

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Richard Ruest.

Est également présent le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 21 novembre 2011 ouverte.

**RÉSOLUTION
2011-11-333**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
- 1c) Rapport du maire suppléant sur la situation financière de la Ville
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2011
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 26 octobre 2011
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CCU tenue le 2 novembre 2011
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CCU tenue le 9 novembre 2011
4. Avis de motion
 - 4.1. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 383-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2012

- 4.2. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-17 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2012
- 4.3. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 415-10 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2012
- 4.4. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 440 déléguant au directeur général certains pouvoirs en matière contractuelle
- 4.5. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.6. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 383-18 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exercice financier 2012 eu égard à la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Duclos-Casavant

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 439 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 22 novembre 2011 au 19 mars 2012 – Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin
- 6.2 Modification de la constitution de la commission des finances et de l'administration du conseil municipal
- 6.3 Modification de la constitution de la commission des ressources humaines du conseil municipal
- 6.4 René Laporte et Associés, gestionnaire de risques - Paiement de la somme de 1 180,68 \$, taxes incluses
- 6.5 Installation d'une clôture – Ligne mitoyenne : parc du Verger-Tétreault et le 1355, chemin Ozias-Leduc – Coût maximal de 1 400 \$
- 6.6 Relations de travail de la Ville d'Otterburn Park – Instauration d'une procédure
- 6.7 Renouvellement des assurances générales pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012
- 6.8 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Coût de 159,50 \$, taxes incluses
- 6.9 Félicitations à monsieur Antoine Bruno – Membre du comité consultatif d'urbanisme depuis 10 ans
- 6.10 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012
- 6.11 Entente – Dossier du 844 du Rivage
- 6.12 Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et de l'adhésion au Centre de ressources municipales de l'Union des municipalités du Québec

- 6.13 Autorisation de signature – Monsieur le maire suppléant Jean-Marc Fortin
- 6.14 Approbation de la convention collective de travail intervenue entre la Ville d’Otterburn Park et le Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec – Section locale Otterburn Park pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014 – Autorisation de signature
- 6.15 Adoption de la politique de variations budgétaires de la Ville d’Otterburn Park
- 6.16 Délégation de représentation à monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Fortin – Séances du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 octobre au 17 novembre 2011
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-11-01
 - 7.3 Dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville – Année 2011
 - 7.4 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget supplémentaire 2011
 - 7.5 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget 2012
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d’une nouvelle résidence unifamiliale – 302, rue des Oeillets
 - 8.2 Demande de PIIA pour l’agrandissement du bâtiment principal – 89, rue St-Paul
 - 8.3 Demande d’acceptation d’un nouveau plan de lotissement pour la phase III du secteur de la rue des Oeillets et de la cession à des fins de parcs
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Fourniture et installation d’accessoires de jeux – Parc Bousquet – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Imagineo – Montant de 25 000 \$, taxes incluses
 - 9.2 Fourniture et installation d’accessoires de jeux – Parc des Perdrix – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Imagineo – Montant de 25 000 \$, taxes incluses
 - 9.3 Fourniture et installation d’accessoires de jeux – Parc du Ruisseau – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Tech Sport – Montant de 25 000 \$, taxes incluses
 - 9.4 Services professionnels en ingénierie pour la réalisation d’une analyse de diverses problématiques liées aux réseaux des Villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park – Au montant de 12 550,38 \$, taxes incluses – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme – SNC Lavallin

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Club de Football : les Pirates du Richelieu – Troisième versement pour la saison 2011
- 10.2 Demande de soutien financier – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire – Octroi d'une somme 200 \$
- 10.3 Octroi d'une subvention – Club de gymnastique artistique arabesque – montant de 1 656,52 \$ pour une année – Autorisation de signature
- 10.4 Appui de la Ville d'Otterburn Park au Centre d'Action Bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Sécurité alimentaire
- 10.5 Dossier de la bibliothèque municipale – Position de la Ville d'Otterburn Park
- 10.6 Demande de subvention de l'Association Ringuette Vallée-du-Richelieu pour la saison 2011-2012
- 10.7 Octroi d'une subvention de 500 \$ - Banque alimentaire de la Montérégie – Moisson Rive-Sud
- 10.8 Parade de Noël 2011 – Octroi d'une subvention – Association des pompiers d'Otterburn Park

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire suppléant, Richard Ruest :

- Concours Eurovision : Madame Catherine St-Laurent, participante native d'Otterburn Park représentera la Suisse;
- 18 décembre 2011 : Dîner de Noël des aînés au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;
- 15 novembre 2011 : Stationnement en période hivernale débute;
- Recyclage ± 46 000 \$ en ristourne a été reçue à la Ville;
- Bandes de patinoire au Parc Ozias-Leduc seront aménagées pour cette saison 2011-2012;
- Parcs : aménagement de trois (3) parcs – des Perdrix, du Ruisseau et Bousquet;
- Élection partielle pour les postes de maire et conseiller du district #1 :
 - 4 décembre 2011, journée de vote par anticipation,
 - 11 décembre 2011, journée de vote régulière;
- 11 décembre 2011 : Guignolée à Otterburn Park;
- 10 décembre 2011 : Parade de Noël organisée par les pompiers d'Otterburn Park;
- Régie de police : Un budget supplémentaire de 17 000 \$ pour Otterburn Park doit être versé à la Régie cette année;
- Monsieur Félix Laporte : Félicitations à notre nouveau trésorier intérimaire pour son bon travail lors de l'étude du budget.

RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Le maire suppléant, Richard Ruest, fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant, celui pour lequel le prochain budget sera fait. Il traite également des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

L'allocation du maire suppléant est jointe au présent procès-verbal comme étant cité au long.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h15 à 20h20 :

Monsieur Claude Couture :

Marie suppléant

Monsieur Couture félicite monsieur le maire suppléant, Richard Ruest pour le travail réalisé durant sa suppléance.

Il se demande pourquoi la séance n'est pas affichée sur les panneaux de la Ville.

Il se demande pourquoi les conseillers des districts #1 et 3 ne souhaitaient pas que monsieur Ruest soit maire suppléant.

Monsieur Richard Pruneau :

Pétition

Monsieur Pruneau dépose une pétition concernant la sécurité sur la rue Spiller.

RÉSOLUTION 2011-11-334

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 17 OCTOBRE 2011**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2011, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 26 OCTOBRE
2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2011.

DÉPÔT **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CCU TENUE LE 2 NOVEMBRE 2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 novembre 2011.

DÉPÔT **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CCU TENUE LE 9 NOVEMBRE 2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 novembre 2011.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-17 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 383-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2012.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-17 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 399-17 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2012.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 415-10 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 415-10 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2012.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 440 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 440 déléguant au directeur général certains pouvoirs en matière contractuelle.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 441 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-18 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EU ÉGARD À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DUCLOS-CASAVANT

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 383-18 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exercice financier 2012 eu égard à la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Duclos-Casavant.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 novembre 2011.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire suppléant fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 439.

RÉSOLUTION 2011-11-335

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 439 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a sanctionné le 2 décembre 2010, le projet de Loi 109, qui exige de toutes les municipalités du Québec, qu'elles adoptent un code d'éthique et de déontologie en matière municipale conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT que l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux permettra d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal de la Ville d'Ottburn Park aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le règlement numéro 439 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park soit adopté.

**RÉSOLUTION
2011-11-336**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE
2011 AU 19 MARS 2012 – MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC FORTIN**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE monsieur Jean-Marc Fortin, conseiller municipal du district Les Bosquets, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 22 novembre 2011 au 19 mars 2012.

**RÉSOLUTION
2011-11-337**

**MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE
L'ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a jugé opportun de constituer une commission des finances et de l'administration dans le but de faciliter et d'accélérer les discussions et les orientations de la Ville concernant les ressources financières, le tout telle qu'adopté par la résolution 2011-01-006;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a délégué monsieur le conseiller Gérard Boutin et madame la conseillère Joëlle Réhel ainsi que monsieur le directeur général, Daniel Desnoyers, à siéger à titre de membre de cette commission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre, soit madame la conseillère Clarisse Viens, en remplacement de monsieur Boutin puisque ce dernier a quitté ses fonctions de membre au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire est membre d'office de cette commission, le tout conformément à la loi;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

DE modifier la constitution de la commission des finances et de l'administration et de nommer les membres ci-dessus mentionnés à siéger à titre de membre de cette commission à compter du 17 octobre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-11-338**

**MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES
HUMAINES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a jugé opportun de constituer une commission des ressources humaines dans le but de faciliter et d'accélérer les discussions et les orientations de la Ville concernant les ressources humaines, le tout tel qu'adopté par la résolution 2010-12-414;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a délégué messieurs les conseillers Gérard Boutin et Jean-Marc Fortin ainsi que monsieur le directeur général, Daniel Desnoyers, à siéger à titre de membres de cette commission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre, soit madame la conseillère Clarisse Viens, en remplacement de monsieur Boutin puisque ce dernier a quitté ses fonctions de membre au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire est membre d'office de cette commission, le tout conformément à la loi;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

DE modifier la constitution de la commission de ressources humaines et de nommer les membres ci-dessus mentionnés à siéger à titre de membre de cette commission à compter du 17 octobre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-11-339**

**RENÉ LAPORTE ET ASSOCIÉS, GESTIONNAIRE DE RISQUES - PAIEMENT DE LA
SOMME DE 1 180,68 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la firme René Laporte et Associés agit à titre de gestionnaire de risques pour ledit regroupement;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park profite du service de consultation en assurance et doit payer en conséquence, un montant de 1 180,68 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse la somme de 1 180,68 \$, taxes incluses à René Laporte et Associés pour couvrir les frais de service de consultation en assurances pour le terme de l'assurance de 2011-2012;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire administration et assurances 02-130-00-420.

**RÉSOLUTION
2011-11-340**

**INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – LIGNE MITOYENNE : PARC DU VERGER-
TÉTREULT ET LE 1355, CHEMIN OZIAS-LEDUC – COÛT MAXIMAL DE 1 400 \$**

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble situé au 1355, chemin Ozias-Leduc, ont soumis un projet pour l'installation d'une clôture sur la ligne séparative du 1355, chemin Ozias-Leduc et du parc du Verger-Tétreult;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal paye, à frais communs, la somme totale de 1 400 \$ couvrant en partie les coûts de réalisation des travaux d'installation d'une clôture à mailles résidentielles sur la ligne mitoyenne du 1355, chemin Ozias-Leduc et du parc du Verger-Tétreult;

QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1355, chemin Ozias-Leduc réalisent ou fassent réaliser lesdits travaux au plus tard à la fin du printemps, soit le 20 juin 2012.

**RÉSOLUTION
2011-11-341**

**RELATIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – INSTAURATION
D'UNE PROCÉDURE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a jugé opportun de constituer une commission des ressources humaines dans le but de faciliter et d'accélérer les discussions et les orientations de la Ville concernant les ressources humaines, tel que plus amplement décrit à la résolution numéro 2010-12-414 du 20 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que c'est le directeur général qui assume les communications entre le conseil, le comité exécutif et les commissions, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Ville, d'autre part;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal confirme le rôle du directeur général de la Ville pour recevoir toute communication en matière de relations de travail des employés municipaux ou de tout représentant syndical;

QUE par la présente résolution, les membres du conseil informent les employés et représentants syndicaux qu'ils ne souhaitent pas être interpellés individuellement par des employés ou représentants syndicaux, en matière de relations de travail;

QUE le directeur général et, le cas échéant, la commission des ressources humaines fassent rapport au conseil municipal des faits pertinents sur les dossiers portant sur les relations de travail;

QUE le directeur général soit mandaté pour informer les employés de la Ville et leurs représentants syndicaux de cette directive.

**RÉSOLUTION
2011-11-342**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
DÉCEMBRE 2011 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement conclue entre le 8 et le 16 octobre 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT l'analyse des conditions de renouvellement reçues par le Regroupement Varennes / Ste-Julie;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant en assurances, René Laporte et Associés, à l'effet de reconduire pour la durée d'un an, le contrat octroyé à BFL Canada & Associés pour ce qui est des assurances de dommages puisqu'elle s'avère la plus avantageuse et qu'elle permet la création d'un fonds de garantie en responsabilité civile de 650 000 \$ ainsi qu'un fonds de franchise collective en biens de 250 000 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

| <u>Assurances</u> | <u>Assureurs</u> | <u>Courtiers</u> |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|
| • Biens | Chartis | BFL Canada & Associés |
| • Bris des machines | Royal Sun Alliance | BFL Canada & Associés |
| • Délits | Lloyd's de Londres | BFL Canada & Associés |
| • Responsabilité primaire | Lloyd's de Londres | BFL Canada & Associés |
| • Responsabilité complémentaire | Lloyd's de Londres | BFL Canada & Associés |
| • Responsabilité municipale | Lloyd's de Londres | BFL Canada & Associés |
| • Automobile | Lombard | BFL Canada & Associés |

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012, la prime de la municipalité soit, 39 493,80 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit, BFL Canada & Associés;

DE RETENIR la somme de 32 452 \$ constituant la quote-part de la municipalité au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2011-2012 ainsi que la somme de 4 613 \$ constituant la quote-part de la municipalité au fonds de franchise collective en biens pour le même terme;

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012, les honoraires de 449,94 \$, taxes incluses, à l'Union des municipalités du Québec;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce renouvellement d'assurances soient puisés à même les différents postes budgétaires des assurances générales.

**RÉSOLUTION
2011-11-343**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – COÛT DE 159,50 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce de la Vallée-du-Richelieu arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année 2011-2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et de l'Industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période 2011-2012 au coût de 159,50 \$, taxes incluses;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant soit désigné à titre de membre de la Chambre pendant cette période.

**RÉSOLUTION
2011-11-344**

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR ANTOINE BRUNO – MEMBRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DEPUIS 10 ANS**

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Antoine Bruno a débuté le 1^{er} janvier 2002 à titre de citoyen membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaitent à cet effet, remercier monsieur Bruno pour son travail soutenu au sein de ce comité et pour son grand intérêt porté au meilleur développement de la Ville d'Otterburn Park depuis près de 10 ans;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la contribution volontaire de monsieur Antoine Bruno à l'essor de la communauté soit reconnue.

**RÉSOLUTION
2011-11-345**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2012, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois, à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens:

QUE le conseil municipal adopte le calendrier tel que rédigé et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2011-11-346**

ENTENTE – DOSSIER DU 844 DU RIVAGE

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente intervenue entre la Ville et les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 844, rue du Rivage relativement à leur demande de révision du rôle d'évaluation foncière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ACCEPTER une réduction de 120 000 \$ de la valeur inscrite au rôle triennal 2010-2011-2012, effective à compter du 1^{er} janvier 2010;

QUE le procureur et les évaluateurs représentant la Ville soient ainsi mandatés afin de régler à l'amiable le présent dossier selon les directives émises par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2011-11-347**

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET DE L'ADHÉSION AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec invite la Ville à renouveler son adhésion pour l'année 2012 au coût de 4 832,58 \$, taxes incluses et suggère une adhésion supplémentaire au Centre de ressources municipales au montant total de 4 659,94 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à l'Union des municipalités du Québec, pour l'année 2012, un montant de 9 492,52 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION
2011-11-348**

AUTORISATION DE SIGNATURE – MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT JEAN-MARC FORTIN

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Marc Fortin agira à titre de maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park du 22 novembre 2011 au 19 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE Monsieur Jean-Marc Fortin soit autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter du 22 novembre 2011 et jusqu'à l'entrée en fonction du maire de la Ville, suite à la tenue de l'élection partielle du 11 décembre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-11-349**

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE OTTERBURN PARK POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2014 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et les représentants du Syndicat se sont rencontrés à quelques reprises afin de négocier une nouvelle convention collective de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat se sont entendus sur les termes d'une convention collective;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal approuve le texte de la convention collective intervenue entre la Ville d'Otterburn Park et le Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec – Section locale Otterburn Park, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, et en autorise la signature par le maire suppléant, la greffière, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur général.

**RÉSOLUTION
2011-11-350**

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que le conseil municipal favorise l'adoption d'une politique de variations budgétaires afin d'exercer un contrôle sur les dépenses eu égard au budget adopté par la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cette politique permet de s'assurer que les officiers municipaux agissent conformément au budget dans la gestion de leurs services respectifs;

CONSIDÉRANT que cette politique détermine également les circonstances nécessitant une variation budgétaire et en prévoit les procédures pour sa préparation et son approbation;

CONSIDÉRANT que, par cette politique, la Ville s'assure qu'il y a des crédits budgétaires suffisants au moment où la dépense est engagée.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte la politique de variations budgétaires de la Ville d'Otterburn Park et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long.

**RÉSOLUTION
2011-11-351**

DÉLÉGATION DE REPRÉSENTATION À MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT, JEAN-MARC FORTIN – SÉANCES DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal délègue, à titre de représentant de la Ville d'Otterburn Park et de suppléant au maire, monsieur Jean-Marc Fortin, lors de toute séance du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu à compter du 23 novembre 2011 et jusqu'à ce que le poste de maire à la Ville d'Otterburn Park soit comblé.

**RÉSOLUTION
2011-11-352**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 17
NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 octobre au 17 novembre 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 17 novembre 2011 53 067,25 \$

Fonds d'administration

Liste au 17 novembre 2011 417 092,90 \$

Chèques n^{os} 7767 à 7790 99 335,29 \$

Liste des prélèvements 19 732,33 \$

Déboursés par retraits bancaires 388 380,80 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 977 608,57 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-11-01

Monsieur Daniel Desnoyers, trésorier adjoint, dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-11-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

**DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS
PAR LA VILLE – ANNÉE 2011**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire suppléant, Richard Ruest, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière année.

Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

**RÉSOLUTION
2011-11-353**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT –
APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté un budget supplémentaire de 400 000 \$ pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER pour l'exercice financier 2011, le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour un montant total de 400 000 \$, tel qu'adopté par son conseil d'administration;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2011, soit augmentée de 17 102 \$.

**RÉSOLUTION
2011-11-354**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU – SAINT-LAURENT –
APPROBATION DU BUDGET 2012**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER pour l'exercice financier 2012, le budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour un montant total de revenus de 35 447 456 \$, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 26 octobre 2011;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2012, soit de 1 192 521 \$.

**RÉSOLUTION
2011-11-355**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 302, RUE DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale deux étages;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en bois et en pierre;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-68-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-11-356**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 89,
RUE ST-PAUL**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'ajout d'un nouvel étage au dessus du garage existant;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en déclin de vinyle bleu s'agençant avec le revêtement existant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-69-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-11-357**

**DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN NOUVEAU PLAN DE LOTISSEMENT POUR LA
PHASE III DU SECTEUR DE LA RUE DES OEILLETES ET DE LA CESSION À DES FINS
DE PARCS**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan-projet de lotissement réalisé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, daté du 15 septembre 2011 et portant la minute 2521, a été déposé;

CONSIDÉRANT que le tracé de rue est davantage sécuritaire et que la forme et l'orientation des terrains sont plus uniformes;

CONSIDÉRANT que selon le règlement du lotissement numéro 348, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéros de lots, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain égalant 10 % du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme égalant 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

CONSIDÉRANT que dans un projet de lotissement impliquant l'ouverture de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes, et devant être cédées à la Ville, la largeur minimum de l'emprise doit être de quinze mètres pour une rue de desserte locale, de vingt mètres pour une rue collectrice et de vingt-cinq mètres pour une artère;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé de rue permettra la planification d'un nouveau secteur résidentiel de moyenne densité faisant office d'espace de développement intermédiaire entre la zone commerciale du chemin Ozias-Leduc et la zone résidentielle de basse densité des rues des Œillettes et des Groseilliers;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement de lotissement numéro 348;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 364;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-71-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte le nouveau plan de lotissement soit, le nouveau tracé de rue d'une largeur de 15 mètres et une cession à des fins de parcs en superficie de terrain égalant à 10 % du secteur, conditionnellement à ce que la densité résidentielle nette soit augmentée afin d'assurer la conformité du projet, et ce, par une modification au règlement sur les PAE.

**RÉSOLUTION
2011-11-358**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC BOUSQUET
– OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – IMAGINEO
– MONTANT DE 25 000 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera au changement des modules de jeux du parc Bousquet;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 11 octobre 2011, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

| | | |
|------------|-----------------------|--------|
| Pointage : | Imagineo : | 91/100 |
| | Tessier Récréo-parc : | 84/100 |
| | TechSport : | 79/100 |

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont soumis le prix de 25 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit Imagineo, le contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Bousquet, pour un prix de 25 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de parc.

**RÉSOLUTION
2011-11-359**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC DES
PERDRIX – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME –
IMAGINEO – MONTANT DE 25 000 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera à l'installation de modules de jeux au parc des Perdrix;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 11 octobre 2011, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

| | | |
|------------|-----------------------|--------|
| Pointage : | Imagineo : | 93/100 |
| | Tessier Récréo-parc : | 91/100 |
| | TechSport : | 80/100 |

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont soumis le prix de 25 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit Imagineo, le contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc des Perdrix, pour un prix de 25 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de parc.

**RÉSOLUTION
2011-11-360**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC DU
RUISSEAU – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME –
TECH SPORT – MONTANT DE 25 000 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera au changement des modules de jeux du parc du Ruisseau;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 11 octobre 2011, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

| | | |
|------------|-----------------------|--------|
| Pointage : | TechSport : | 92/100 |
| | Tessier Récréo-parc : | 85/100 |
| | Imagineo : | 84/100 |

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont soumis le prix de 25 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit TechSport, le contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc du Ruisseau, pour un prix de 25 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de parc.

**RÉSOLUTION
2011-11-361**

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE DIVERSES PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX RÉSEAUX DES VILLES DE MONT-SAINT-HILAIRE ET OTTERBURN PARK – AU MONTANT DE 12 550,38 \$, TAXES INCLUSES – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – SNC LAVALLIN

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour obtenir des services professionnels en ingénierie afin de réaliser une analyse-diagnostic concernant certaines problématiques sur les réseaux pluviaux et sanitaires des Villes de Mont Saint-Hilaire et Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 8 novembre 2011, quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat intérimaire suivant :

| | | |
|------------------------|----------------|----------|
| Pointage intérimaire : | SNC Lavallin : | 81.5/100 |
| | BPR : | 86/100 |
| | Génipur : | 89.5/100 |

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, un soumissionnaire n'a pas obtenu la le pointage intérimaire minimale et sa soumission a été rejeté par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le pointage final de chacun des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont soumis les prix suivants à savoir :

- SNC Lavallin : 12 550,38 \$, taxes incluses
- BPR : 19 709,03 \$, taxes incluses
- Génipur : 41 013 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant :

- SNC Lavallin : 104,77
- BPR : 69,0039
- Génipur : 34,0136

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme d'ingénierie qui a obtenu le meilleur pointage final, soit SNC Lavallin, le contrat pour la réalisation d'une analyse-diagnostic concernant certaines problématiques sur les réseaux pluviaux et sanitaires des Villes de Mont Saint-Hilaire et Otterburn Park, pour un prix de 12 550,38 \$, taxes incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette entreprise;

QUE les frais de réalisation de ce mandat sont assumés en part égale entre les deux villes respectives.

**RÉSOLUTION
2011-11-362**

**CLUB DE FOOTBALL : LES PIRATES DU RICHELIEU – TROISIÈME VERSEMENT
POUR LA SAISON 2011**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse la somme de 6 706,45 \$, taxes incluses, au Club de Football les Pirates du Richelieu à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de financement des terrains de football et du chalet pour la saison 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-11-363**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE –
OCTROI D'UNE SOMME 200 \$**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette Politique est de favoriser toute initiative visant à assurer aux familles d'Otterburn Park la possibilité de participer à différentes activités de loisir;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la part du Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire dont font partie des jeunes otterburnois;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des critères de cette politique est de répondre à des besoins identifiés de la communauté otterburnoise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture exposée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park accorde une subvention de 200 \$ à Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-11-364**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION – CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE
– MONTANT DE 1 656,52 \$ POUR UNE ANNÉE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Club de Gymnastique Artistique Arabesque a présenté une demande de subvention à la Ville d'Otterburn Park, conformément au protocole d'entente signé entre le club et les Villes d'Otterburn Park, Mont St-Hilaire, Beloeil et les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 octobre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 1 656,52 \$ au Club de Gymnastique Artistique Arabesque;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-11-365**

**APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été informé que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu n'est pas financé pour tous les services d'aide alimentaire qu'il offre et qui répondent au besoin de sécurité alimentaire des citoyens de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal appui la démarche entreprise par tous les centres d'action bénévole de la Montérégie pour se faire reconnaître et financer pour les services en sécurité alimentaire offerts malgré que le service de dépannage ne soit pas spécifiquement inscrit dans leur lettres patentes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît la capacité du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu à susciter des réponses aux besoins du milieu, notamment, aux besoins alimentaires de cinq municipalités à savoir, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste et Otterburn Park ainsi qu'aux enfants de milieux défavorisés de douze écoles primaires des municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, McMasterville, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie la démarche entreprise par tous les centres d'action bénévole de la Montérégie pour se faire reconnaître et financer pour les services en sécurité alimentaire qu'ils offrent aux personnes éprouvant certaines difficultés.

**SUSPENSION
DE LA SÉANCE**

Une demande de suspension de la séance est formulée à 21h08.
La séance reprend à 21h10.

**RÉSOLUTION
2011-11-366**

**DOSSIER DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – POSITION DE LA VILLE
D’OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que le comité de travail de la bibliothèque de la Ville d’Otterburn Park, composé de membres du conseil municipal et d’officiers municipaux, a tenu plusieurs rencontres pour étudier diverses hypothèses afin d’offrir à la population otterburnoise, un service de bibliothèque de qualité répondant aux normes ministérielles pour les municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, sur recommandation dudit comité, retient que l’hypothèse la plus avantageuse eu égard à la qualité des services pouvant être offerts à ses citoyens à un moindre coût, est une entente à long terme avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l’utilisation de ses services de bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la décision permet de statuer sur l’orientation à donner à notre service de bibliothèque en autant que le projet d’entente permette de rencontrer les attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT par ailleurs que cette démarche ne tranche pas la décision en regard de la bibliothèque actuelle de la Ville d’Otterburn Park puisque des scénarios seront analysés en parallèle à la démarche;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité à l’effet de négocier une entente intermunicipale à long terme avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour rendre accessible aux citoyens d’Otterburn Park les services de la bibliothèque municipale de Mont-Saint-Hilaire aux meilleures conditions;

QU’un mandat soit confié au directeur général pour lui permettre de discuter avec son homologue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire des objectifs considérés par le conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park;

QUE le conseil municipal indique son souhait d’intégrer le plus possible, la tenue d’activités à Otterburn Park et l’intégration des bénévoles qui souhaiteraient participer au fonctionnement de la bibliothèque de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens ;

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Eve Sapina, et Joëlle Réhel et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin,*

A VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Clarisse Viens*

**RÉSOLUTION
2011-11-367**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION RINGUETTE VALLÉE-DU-
RICHELIEU POUR LA SAISON 2011-2012**

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la part de l’Association Ringuette Vallée-du-Richelieu pour la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT que vingt-cinq (25) otterburnoises participent à l’activité de Ringuette;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture, formulée dans sa fiche de présentation en date du 2 novembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville verse à l'Association de Ringuette de la Vallée-du-Richelieu la somme de 11 954,26 \$ pour la saison 2011-2012.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-730-01-970 de l'année financière 2011.

**RÉSOLUTION
2011-11-368**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 500 \$ – BANQUE ALIMENTAIRE DE LA
MONTÉRÉGIE – MOISSON RIVE-SUD**

CONSIDÉRANT que l'organisme Moisson Rive-Sud tient, pour des personnes moins nantis, un évènement pour célébrer la fête de Noël, le 18 décembre 2011, à l'Hôtel Mortagne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à valoriser l'entraide communautaire en encourageant et soutenant les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles montérégiennes et plus spécifiquement les familles otterburnoises;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 500 \$ à cet organisme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2011-11-369**

**PARADE DE NOËL 2011 – OCTROI D'UNE SUBVENTION – ASSOCIATION DES
POMPIERS D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers d'Otterburn Park tiendra sa Parade de Noël annuelle le 10 décembre 2011,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un évènement subventionné par la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 1 000 \$ à l'Association des pompiers d'Otterburn Park pour la tenue de cet évènement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h17 à 21h55 :

Monsieur Richard Pruneau :

Pétition

Monsieur Pruneau explique le contenu de la pétition déposée lors de la première période de questions.

Il appuie madame la conseillère Clarisse Viens pour sa position concernant le dossier de la bibliothèque.

Il a publié une lettre dans le journal. Il affirme que cette lettre concerne tous les membres du conseil municipal ainsi que l'administration municipale à l'exception de monsieur le conseiller Richard Ruest.

Monsieur Claude Couture :

Il voudrait connaître les coûts des honoraires professionnels payés par la Ville.

Monsieur Laurent Caron :

Dossier des quatre terres

Rencontre de conciliation sur le dossier des quatre Terres. Le conseil est-il informé des derniers développements? Quand les citoyens seront informés à ce sujet.

Louise Casavant :

Gaz de schiste

Le dossier des gaz de schiste peut-il avoir une couverture dans l'Info-Otterburn?

Monsieur Gérard Schafroth :

Bibliothèque

Le comité de la bibliothèque est formé d'élus et d'officiers, mais vous ne parlez pas de la population et des bénévoles. Le message est équivoque, il y a 500 utilisateurs et la bibliothèque à Otterburn Park et 600 utilisateurs otterburnois vont à Mont-Saint-Hilaire. Quelle est l'urgence d'avoir une entente ayant un terme de plus d'un an ou deux ans avec la bibliothèque de la Ville de Mont-Saint-Hilaires?

Monsieur Claude Couture :

Stationnement

L'article 162 existe dans notre Code et cet article peut régler un problème de stationnement. À quel moment, le conseil municipal a pris connaissance de l'article 162?

Louise Casavant :

Poêles à bois

La réglementation concernant l'utilisation des poêles à bois et les émissions qu'ils dégagent est-elle respectée.

Monsieur Laurent Caron :

Au point 9.4 de l'ordre du jour, les coûts de 12 550,38 \$ sont-ils payés en entier par la Ville d'Otterburn Park ou la Ville paye la moitié de ce montant?

Monsieur Claude Couture :

Monsieur le conseiller du district #3 a fait une sortie publique me concernant. Je veux savoir pour quelle raison un conseiller municipal écrit dans un journal local au sujet d'un résident otterburnois.

Madame Louise Casavant :

Feuilles mortes

Les matières résiduelles, telles les feuilles mortes de notre Ville, sont déposées dans les déchets ultimes donc elles sont dirigées à l'enfouissement, alors qu'elles devraient être compostées.

Monsieur Laurent Caron :

Bibliothèque

La proposition de signer une entente à long terme avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les services de la bibliothèque est la meilleure.

Monsieur Claude Couture :

Si nous comptabilisons le flanc sud de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park, nous pourrions desservir environ 15 000 personnes. De cette façon, nous pouvons bonifier notre offre de services et avoir des commerces de proximité.

**RÉSOLUTION
2011-11-370**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h56.

Richard Ruest
Maire suppléant

Julie Waite
Greffière